

Mobilité entre la Tunisie et l'Union Européenne : enjeux actuels et marges d'ajustement

Résumé exécutif

La mobilité internationale à des fins économiques constitue un élément central des relations entre la Tunisie et l'Union européenne. Elle s'inscrit dans un contexte caractérisé par des besoins en main-d'œuvre dans certains secteurs européens et par des défis économiques et sociaux persistants en Tunisie. La gestion de ces dynamiques de mobilité représente ainsi un enjeu de politique publique, susceptible de contribuer à des objectifs communs en matière de développement, de stabilité et de gouvernance migratoire. Ce policy brief vise à identifier des ajustements pragmatiques permettant de rendre la mobilité économique entre la Tunisie et l'Union européenne plus équitable et plus efficace, tout en servant les intérêts des deux parties. Parmi ces mesures figurent l'élargissement des catégories de mobilité légale, le renforcement du soutien économique et institutionnel en Tunisie, ainsi que la clarification des responsabilités du pays dans la gestion des flux. Ces actions visent à renforcer la coopération, à réduire les vulnérabilités tunisiennes et à rendre la gestion des flux migratoires plus durable et équilibrée pour les deux parties.

1. Mobilité sélective et disparités persistantes d'accès

Lorsque nous abordons la question des migrations Nord-Sud dans les pays de destination, l'accent est souvent mis sur « l'immigration illégale » ou « clandestine » arrivant massivement sur le territoire européen. Ce type d'immigration est largement présenté par les politiques, comme une menace pour la sécurité, associée à des phénomènes tels que le terrorisme, la criminalité transfrontalière ou les réseaux de passeurs (Bigo, 2009). Ce narratif contribue à alimenter la peur et le rejet de l'autre dans la plupart des pays l'Union européenne. Ce récit a beaucoup prospéré ces dernières années, à la suite des chocs économiques subis par l'UE, que les partis de droite et d'extrême droite ont exploités pour se positionner en défenseurs des intérêts de leurs propres communautés, et de l'intégrité de leurs territoires. Dans cette logique, l'UE a progressivement élargi son action au-delà de son propre territoire, notamment en coopérant étroitement avec des pays tiers, tels que la Tunisie, pour mettre en œuvre des dispositifs de contrôle et de gestion des flux migratoires (Forel, 2025).

Pourtant, il est essentiel de rappeler que ces flux ne représentent qu'une part infime des mouvements migratoires à l'échelle mondiale (IOM, 2024 ; Milin & Valde, 2023). Comme le souligne Forel (2025), la mobilité internationale demeure profondément inégale, révélant que les opportunités de déplacement restent largement déterminées par les inégalités économiques, politiques et géographiques.

Les politiques migratoires entre la Tunisie et l'UE sont ainsi marquées par une logique sélective, favorisant la circulation des profils hautement qualifiés, les « profils talents », tout en restreignant celle des autres catégories de migrants, établissant une différenciation dans l'accès à la mobilité (Forel, 2025).

Cette asymétrie se traduit concrètement par un double mouvement : d'une part, une

mobilité massive des compétences, avec environ **39 000 ingénieurs tunisiens ayant quitté le pays au cours des années récentes**, majoritairement vers l'Europe (Institut National de la Statistique [INS], 2021) ; d'autre part, un nombre significatif de demandes de visa Schengen refusées, avec plus de 38 000 refus enregistrés pour des ressortissants tunisiens en 2024, correspondant à un taux de refus d'environ 21,4 % (SchengenVisaInfo, 2024). Ce déséquilibre fait de la mobilité internationale un avantage réservé à une minorité socialement et professionnellement sélectionnée, renforçant les inégalités de mobilité entre les individus (Forel, 2025).

Dans ce contexte, il devient indispensable d'examiner comment cette sélectivité s'inscrit dans une vision plus large des relations euro-tunisiennes et influence les dynamiques de pouvoir, de mobilité et d'accès aux opportunités.

Pour la Tunisie, cette sélectivité a des effets ambivalents (Belhaj et al., 2022). D'une part, la migration qualifiée peut offrir des opportunités de transfert de compétences et de remise de fonds, apportant ainsi un soutien au développement national (De Haas, 2010). D'autre part, elle accentue la dépendance économique du pays et alimente la « fuite des cerveaux » (Belhaj et al., 2022). En parallèle, l'accès aux voies légales de migration demeure largement restreint, en raison d'une délivrance de visas de plus en plus restrictive, notamment pour les visas Schengen (Dupont, 2022), ce qui limite les possibilités de mobilité régulière et renforce les déséquilibres déjà existants.

2. Coopération migratoire et mécanismes de conditionnalité

Les inégalités de mobilité entre la Tunisie et l'Union européenne s'inscrivent dans une asymétrie persistante entre le Nord et le Sud (Del Sarto, 2021). Dans ce cadre, l'UE a progressivement fait de l'externalisation de la gestion migratoire un pilier central de sa politique extérieure, cherchant à repousser le contrôle des flux en amont de l'espace

Schengen (Alioua et al., 2023). Cette stratégie repose sur le nexus migration-sécurité-développement, qui articule la coopération migratoire à des objectifs de sécurité et de développement financiers (Forel, 2025). Les instruments de coopération existants, tels que le Plan d'action UE-Tunisie 2018–2020, s'inscrivent dans un cadre de priorités défini conjointement, articulant des orientations européennes et des objectifs relatifs au développement inclusif, à la bonne gouvernance et aux droits humains. Dans cette continuité, le mémorandum d'entente entre l'UE et la Tunisie, signé en juillet 2023, illustre clairement cette orientation (Commission européenne, 2023). Bien qu'il soit officiellement présenté comme un partenariat stratégique et global, il apparaît davantage comme un accord d'urgence centré sur la gestion migratoire (Tabbabi, 2023). En effet, l'aide financière promise, d'environ 105 millions d'euros en 2023, est principalement consacrée au renforcement du contrôle des frontières tunisiennes, à la lutte contre le trafic de migrants et à la réintégration des personnes rapatriées (Commission européenne, 2023). Ce financement s'inscrit dans une logique de conditionnalité, pouvant être positive (à travers un soutien matériel et financier) ou négative (par des restrictions de visas), selon le degré de coopération tunisienne. Cette stratégie vise in fine à aligner les politiques migratoires tunisiennes sur les priorités européennes (Tabbabi, 2023).

Soutien européen aux frontières tunisiennes

- Appui renforcé aux garde-côtes depuis 2015.
- Programme 2018 : 24,5 M€ pour capacités maritimes.
- Frontex : surveillance (satellites, drones) + partage de données.

3. Asymétries économiques et vulnérabilités persistantes

Tout d'abord, il est important de rappeler que les politiques migratoires s'inscrivent dans

l'ensemble du système de relations économiques internationales entre les pays européens et leurs partenaires voisins. Ces relations s'insèrent dans un système économique mondial caractérisé par des asymétries structurelles, notamment sur les marchés des devises, susceptibles de peser davantage sur les économies les plus dépendantes (Milin & Valde, 2023). Pour illustrer, le partenariat euro-tunisien, établi par l'Accord d'association de 1995, fait aujourd'hui l'objet d'analyses soulignant la nécessité d'une actualisation de ses modalités, afin de mieux répondre aux évolutions économiques, sociales et géopolitiques récentes (Belhaj, 2025). Dans un contexte marqué par des priorités européennes liées à la gestion des flux migratoires et aux enjeux énergétiques, la dimension socio-économique du partenariat a connu une attention variable, alors même que la Tunisie traverse une phase de tensions économiques structurelles (Belhaj, 2025). Plus largement, les relations économiques internationales, historiquement structurées autour des mécanismes de la dette, contribuent à maintenir des formes d'interdépendance asymétrique entre les économies en développement et les pays à revenu élevé, ainsi qu'avec les institutions financières internationales (Lejmi, 2020).

La dépendance au financement externe, souvent libellé en devises étrangères, expose ces économies à une sensibilité accrue aux chocs monétaires, comme observé dans les années 1970 et plus récemment en 2022 (Milin & Valde, 2023). Dans ce contexte, des programmes d'ajustement structurel sont fréquemment mobilisés avec l'appui des bailleurs internationaux afin de répondre aux déséquilibres macroéconomiques (Milin & Valde, 2023). Par ailleurs, la Tunisie présente un degré élevé d'intégration commerciale avec l'Union européenne, qui représentait 53,3 % de ses importations en 2018 (Lejmi, 2020). Cette configuration influence les marges de manœuvre économiques nationales et constitue un élément structurant du dialogue économique entre les deux parties.

4. Externalisation, agentivité tunisienne et limites du modèle actuel

Malgré les asymétries évoquées précédemment, la Tunisie ne peut être

considérée comme un acteur totalement passif. Sa position géographique et son rôle central dans les routes migratoires euro-méditerranéennes lui confèrent une certaine marge d'agentivité stratégique (Forel, 2025). Cette agentivité se manifeste par des tentatives de négociation, des discours critiques et le refus de certains engagements, notamment en matière de réadmission des ressortissants de pays tiers.

Toutefois, cette marge de manœuvre demeure encadrée par un ensemble de contraintes économiques, financières internes. Dans un contexte marqué par des tensions économiques et des défis institutionnels, la capacité de la Tunisie à gérer durablement les effets de l'externalisation migratoire apparaît très restreinte.

Le modèle actuel soulève également plusieurs points d'attention pour l'Union européenne. À court terme, les dispositifs d'externalisation peuvent contribuer à une gestion opérationnelle des flux migratoires. À moyen et long terme, elle génère des risques politiques, juridiques et réputationnels, notamment lorsque les cadres de coopération sont mis en œuvre dans des contextes institutionnels fragilisés. Par ailleurs, un accès limité aux voies de mobilité légale est identifié comme un facteur pouvant influencer la dynamique des mobilités irrégulières.

La combinaison de régimes de mobilité légale très restrictifs et de dispositifs de gestion migratoire de plus en plus exigeants conduit à un transfert de responsabilités significatif. Celui-ci intervient toutefois au regard de moyens effectivement disponibles limités du côté tunisien. Cette configuration soulève des défis de soutenabilité susceptibles de fragiliser, à moyen terme, les équilibres sociaux et institutionnels. À plus long terme, ces fragilités peuvent produire des effets contre-productifs pour l'Union européenne, en favorisant l'émergence de nouveaux flux irréguliers et en accroissant les coûts liés à la gestion des dynamiques migratoires.

5. Recommandations : ajuster la coopération sans renverser le rapport de force

• Élargir les cadres de mobilité légale

Dans une perspective de gestion plus équilibrée des mobilités, une piste consisterait à élargir l'accès à des dispositifs de mobilité légale et temporaire à un éventail plus large de catégories professionnelles, au-delà des seuls médecins et ingénieurs, en incluant notamment les ouvriers et les travailleurs d'autres secteurs essentiels. L'expérience des programmes de travail saisonnier entre la Tunisie et certains pays européens, en particulier la France, montre que des formes de mobilité encadrée peuvent produire des bénéfices mutuels. Toutefois, la portée actuelle de ces dispositifs demeure limitée par des quotas fixes et des procédures strictes, ce qui restreint l'accès à une mobilité régulière plus large (Réseau européen des migrations, 2020).

L'évolution historique de la mobilité saisonnière illustre ces limites : la part des placements tunisiens en France sous contrats saisonniers est passée de 74,3 % en 2002 à 50,8 % en 2011 (Ministère du Travail & OFII, 2012). Les données récentes indiquent que cette mobilité persiste, mais à une échelle modérée, avec 6 664 permis saisonniers délivrés aux Tunisiens dans l'UE en 2023 et plus de 5 000 bénéficiaires en France en 2024 (Tuniscope, 2025).

Le renforcement ciblé de ces dispositifs pourrait contribuer à offrir des alternatives légales à la migration irrégulière, tout en répondant à certains besoins identifiés sur les marchés du travail européens.

• Renforcer l'appui économique et institutionnel

Dans un contexte marqué par des tensions économiques persistantes, le renforcement de l'appui économique et institutionnel en Tunisie constitue un levier complémentaire aux politiques de mobilité.

Cet appui pourrait se traduire par une priorisation de programmes visant la

réduction du chômage, le soutien à la croissance locale et l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle. Un accent particulier pourrait être mis sur le renforcement des capacités des institutions nationales et locales, notamment les services de l'emploi, ainsi que sur les régions les plus exposées aux vulnérabilités socio-économiques. Une telle approche contribuerait à atténuer les tensions sociales et à élargir les opportunités économiques locales, dans une logique de prévention à moyen et long terme.

- **Clarifier les cadres de coopération et de responsabilités**

Enfin, une clarification des cadres de coopération en matière de gestion migratoire apparaît essentielle afin d'assurer leur soutenabilité dans le temps. Dans cette optique, la définition des responsabilités respectives des partenaires pourrait s'appuyer sur des mécanismes d'évaluation technique des capacités opérationnelles de la Tunisie en matière d'accueil et de gestion des migrants. Cette approche permettrait de veiller à ce que les dispositifs mis en œuvre demeurent réalistes, proportionnés et compatibles avec les capacités institutionnelles existantes, dans une logique de coopération équilibrée.

Conclusion

La coopération migratoire entre la Tunisie et l'Union européenne repose actuellement sur un équilibre fragile, marqué par des écarts significatifs dans les régimes de mobilité et par des modalités de gestion migratoire de plus en plus axées sur les enjeux sécuritaires. Sans ajustements, ce modèle risque d'accroître les vulnérabilités tunisiennes et de produire des effets contre-productifs pour l'UE, tels que la persistance de la migration irrégulière et l'augmentation des tensions sociales. Des réformes réalistes et ciblées – élargir les voies de mobilité légale, renforcer le soutien économique et institutionnel en Tunisie, et clarifier les responsabilités du pays permettraient de rendre la coopération plus

équilibrée, plus durable et plus efficace. Ces mesures offrent une approche pragmatique pour répondre aux besoins du marché du travail européen tout en préservant les capacités et la stabilité tunisienne.

Bibliographie

Alioua, M., Bava, S., Asri, F. E., & Mesa, B. (2023). *Au-delà de la frontière, une phénoménologie de l'africanité tunisienne*. Afrique(s) en mouvement, 6(2), 10–15.

Belhaj, F. (2025). *Asymétrie, dépendance, inertie : pourquoi le partenariat Tunisie–Union européenne doit changer de logiciel*. Policy Paper PP-21/25.

Bigo, D. (2009). *Contrôle migratoire et libre circulation en Europe*. In L'enjeu mondial. Les migrations. Presses de Sciences Po.

Commission européenne. (2023, 16 juillet). *Mémorandum d'entente sur un partenariat stratégique et global entre l'Union européenne et la Tunisie*.

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/document/print/it/ip_23_3887/IP_23_3887_FR.pdf

De Haas, H. (2010). *Migration and development: A theoretical perspective*. International Migration Review, 44(1), 227-264. <https://doi.org/10.1111/j.1747-7379.2009.00804.x>

Del Sarto, R. A. (2021). *Frontières : l'Europe et le Moyen-Orient méditerranéen*. Oxford University Press.

Dupont, Juliette. 2022. “Des visas Schengen à la carte ? Les inégalités au sein du régime européen de visas court séjour.” *Migration Société* 186 (4).

Forel, P. (2025). *Externalisation de la gestion des flux migratoires de l'Union européenne vers la Tunisie : portée et limites* (Mémoire de master non publié). Université catholique de Louvain.

Institut national de la statistique. (2025, 15 mai). *Indicateurs de l'emploi et du chômage, premier trimestre 2025*. <https://www.ins.tn/publication/indicateurs-de-lemploi-et-du-chomage-premier-trimestre-2025.ins.tn>

Institut National de la Statistique. (2021). *Rapport de l'enquête nationale sur la migration internationale Tunisia-HIMS 2020*. INS.

International Organization for Migration. (2024). *World Migration Report 2024: State of global migration* (Chap. Europe). IOM.

Organisation internationale pour les migrations – Bureau de Tunisie. (n.d.). *Site officiel*. <https://tunisia.iom.int/fr>

Lejmi, L. (2020). L'accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) et la sécurisation de l'espace euro-méditerranéen: le cas de la Tunisie.

Milin, S., & Valde, J. (2023). *Inégalités de mobilité et asymétries Nord–Sud Policy brief*. Organisation internationale pour les migrations – Bureau de Tunisie. (n.d.). *Site officiel*. <https://tunisia.iom.int/fr>

Ministère du Travail, de la Formation professionnelle et de l'Emploi (Tunisie) & Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). (2012). *Information sur la migration de travail en Tunisie : Statistiques des travailleurs tunisiens en France par type de contrat (2002–2011)*. Rapport institutionnel.

Réseau européen des migrations. (2020). *Attirer les travailleurs saisonniers dans l'UE et au*

Royaume-Uni et protéger leurs droits: Rapport de synthèse de l'étude 2020. Réseau européen des migrations.https://emnluxembourg.uni.lu/wp-content/uploads/sites/225/2020/12/7_RS_etude_sur_les_travailleurs_saisoniers.pdf

SchengenVisaInfo. (2024). Schengen visa statistics for Tunisian applicants.
<https://www.schengenvisainfo.com/statistics/>

Tababi, K. (2023). *Le mémorandum entre la Tunisie et l'Union européenne : vers un renforcement de la dépendance, de l'autoritarisme et de l'Europe forteresse ?* European Council on Refugees and Exiles (Working Paper No. 20). https://ecre.org/wp-content/uploads/2023/12/ECRE-Working-Paper-20_Le-Memorandum-entre-la-Tunisie-et-lUnion-europeenne.pdf

Tuniscope. (2025, février 26). Plus de 5 000 contrats saisonniers en France et de nouvelles opportunités en Italie et en Espagne. *Tuniscope*.

<https://www.tuniscope.com/article/401443/tunisie/actualites/tunisie-274509>

Auteur

Sourour Barouni, enseignante chercheuse à la *Mediterranean School of Business (MSB)*, doctorante en Migration Studies à Birmingham City University.

Remerciements

La production de ce Policy Brief est soutenue par Savoirs éco, projet financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Expertise France qui vise à appuyer les Structures Productrices de Savoirs à vocation Économique (SPSE) en Tunisie. L'auteur remercie chaleureusement M. Hédi Larbi pour la qualité de sa revue, ses conseils précieux et son accompagnement tout au long de la rédaction de ce Policy Brief.